

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANNECY - 7401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/09/2024 - B2024/015049 - 2008 D 00057 - 502 459 613 - A.S.I. - ANNECY
SOINS INFIRMIERS

Désignation de l'entreprise										ASI- ANNECY SOINS INFIRMIERS																																																																					
Adresse de l'entreprise										3 rue de Bonlieu 74000 ANNECY																																																																					
Numéro SIRET*										50245961300027										Code APE										8690D																																																	
Durée de l'exercice en nombre de mois*										12										Durée de l'exercice précédent*										12																																																	
																				Exercice N clos le										31/12/2023										Exercice N-1 clos le										31/12/2022																													
ACTIF										Brut										Amortissements-Provisions										Net										Net																																							
										1										2										3										4																																							
ACTIF IMMOBILISE										Fonds commercial*										010										29 913,55										012										29 913,55										29 913,55																			
										Immobilisations incorporelles																																																																					
										Autres*										014																				016																																							
										Immobilisations corporelles*										028										9 258,87										030										9 026,04										232,83										543,13									
										Immobilisations financières* (1)										040										850,00										042										850,00										850,00																			
Total I (5)										044										40 022,42										048										9 026,04										30 996,38										31 306,68																			
ACTIF CIRCULANT										Matières premières, approvisionnements, en cours de production*										050																				052																																							
										Marchandises *										060																				062																																							
										Avances et acomptes versés sur commandes										064																				066																																							
										Créances (2)										Clients et comptes rattachés*										068																				070																													
																				Autres* (3)										072																				074																													
										Valeurs mobilières de placement										080																				082																																							
										Disponibilités										084										30 323,03										086										30 323,03										21 277,64																			
										Charges constatées d'avance*										092																				094																																							
Total II										096										30 323,03										098										30 323,03										21 277,64																													
Total général (I + II)										110										70 345,45										112										9 026,04										61 319,41										52 584,32																			
PASSIF																				Exercice N										NET										1										Exercice N - 1										NET										2									
CAPITAUX PROPRES										Capital social ou individuel*										120										30 000,00										122										30 000,00																													
										Écarts de réévaluation										124																				126																																							
										Réserve légale										126										2 986,65										128										2 986,65																													
										Réserves réglementées* (dont réserve spéciale des plus-values à long										129																				130																																							
										Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *										131																				132																																							
										Report à nouveau										134										106,14										136										107,19																													
										Résultat de l'exercice										138										-37,26										140										-1,05																													
										Provisions réglementées										140																				142																																							
Total I										142										33 055,53										144										33 092,79																																							
Provisions pour risques et charges										Total II										164																				166																																							
DETTES (4)										Emprunts et dettes assimilées										166																				168																																							
										Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164																				166																																							
										Fournisseurs et comptes rattachés*										166										699,85										168										660,00																													
										Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....										169										23 364,03										172										27 564,03										18 831,53																			
										Produits constatés d'avance										174																				176																																							
Total III										176										28 263,88										178										19 491,53																																							
Total général (I + II + III)										180										61 319,41										182										52 584,32																																							
REMOIS										(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an										193																				(4) Dont dettes à plus d'un an										195																													
										(2) Dont créances à plus d'un an										197																				(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*										182																													
										(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs										199																				(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*										184																													

Ces états ne peuvent être transmis sous cette forme à l'administration fiscale, ils ne sont pas agréés.

nm LF

Désignation de l'entreprise		ASI- ANNECY SOINS INFIRMIERS		Exercice N clos le 31/12/2023		Exercice N-1 clos le 31/12/2022	
A — RÉSULTAT COMPTABLE				1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	210			
	Production vendue	biens	215	214			
		dont export et livraison intracommunautaires					
		services*	194 353,75	217	194 353,75	214 528,29	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée*			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	194 353,75	214 528,29	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises)*			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	778,37	443,58	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobiliers.....)			242	111 308,59	57 063,93	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle*)	243		244	10 060,00	12 847,00	
	Rémunérations du personnel*			250	50 950,00	117 600,00	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	20 983,75	26 264,54	
	Dotations aux amortissements*			254	310,30	310,29	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges (Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger)	259		262			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	194 391,01	214 529,34
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-37,26	-1,05	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelles (VI)			300			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	-37,26	-1,05	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit col. 2		312		314	37,26
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			318			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles*			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	247		248			
Déductions	Exonérations ou abattements sur le bénéfice et exonération des entreprises nouvelles, entreprises implantées en zones franches urbaines ou en zone franche corse*					342	
	Divers (dont : Invest. dans les DOM-TOM créance due au report en arrière du déficit*	344		346		350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		354	37,26
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S.)			356			
	Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S.) dont imputés sur le résultat :					360	
	Amortissements réputés différés créés (col. 1) ou imputés (col. 2)			366		368	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372	37,26
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Exonérations ou abattements* entreprises nouvelles ou ZFU	382		n° du centre de gestion agréé :	388
Montant de la T.V.A. collectée	374		Effectif moyen du personnel* :	376		dont apprentis handicapés	Montant des prélèvements personnels de
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378		Cotisations personnelles de l'exploitant* :	380	20 983,75	399	

A.S.I. - ANNECY SOINS INFIRMIERS

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité d'Infirmiers

Au capital de 30 000 euros
Siège social: 3 rue de Bonlieu - 74000 ANNECY
502 459 613 RCS ANNECY

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 02 2024

Les associés de la Société A.S.I. - ANNECY SOINS INFIRMIERS, au capital de 30 000 euros divisé en Trois cents parts de Cent euros chacune, se sont réunis au siège social de la société en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents:

Madame LAPLANTE Fanny propriétaire de 150 parts
Monsieur MONGRENIER Reynald propriétaire de 150 parts

Soit un total de 300 parts représentant la totalité du capital de la société
L'assemblée réunissant la totalité des parts composant le capital social est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Madame LAPLANTE Fanny cogérante associée de la société.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

la feuille de présence
le texte des résolutions proposées
les statuts de la société
les comptes de résultat le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
le rapport d gestion de la gérance sur l'activité de la société
le texte du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées par l'article L.223.19
du code du commerce

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223,18 du code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

La présidente rappelle que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- approbation des comptes et quitus à la gérance approbation des rémunérations pour 2023
- approbation du rapport de la gérance sur les conventions de l'art L. 223,19 du code de commerce affectation des résultats.

LF
Ar

La présidente donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.
Après divers échanges de vues, personne ne prenant la parole, la Présidente met successivement aux voix, les résolutions suivantes de l'ordre du jour.

Première résolution

La collectivité des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuve ledit rapport ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos.

La collectivité des associés approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

La collectivité des associés approuve également les rémunérations 2023 soit 65000 euros pour Mr Reynald MONGRENIER et 12200 euros pour Mme Fanny LAPLANTE.

La collectivité des associés donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

La collectivité des associés décide d'affecter le déficit de 37,26 euros au compte report à nouveau portant celui-ci à 68,88 euros créditeurs.

La collectivité des associés prend acte de la décision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial mentionnant l'absence de convention de nature de celles visées par l'art L 223,19 du code de commerce en prend acte purement et simplement.

Elle prend acte également des informations reconnues dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les associés et la séance a été levée.

LAPLANTE Fanny.



MONGRENIER Reynald



